

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe Canton de Fourmies COMMUNE D'HESTRUD
NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11
Date de la convocation 15 avril 2026 Date d'affichage: 16 avril 2026
Numéro de la délibération : 27 Objet de la délibération : OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables unitaires inférieures à 200 €

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU C
DE LA COMMUNE D'HESTRUD
Séance du 21 avril 2026 à 20h00

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 059-215903063-20260427-HEST270420263-DE



Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt et un avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Olivier Van Der Vrecken, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : Mesdames et Messieurs : Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Stéphane PETIT, Islande REBOUL, Thierry MOUVET, Christelle BLONDEL, Bruno DELTOUR, Elodie DAILLY, Maélan DEMONCHAUX, Amandine MONIER.

Absents excusés : Franck DERNONCOURT

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Christiane DARNAUX

OBJET Admission en non-valeur de créances irrécouvrables unitaires inférieures à 200€

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le comptable public a transmis un état de produits irrécouvrables pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur.

Ces créances, dont le recouvrement n'a pu être effectué, concernent les exercices suivants : voir liste ci-jointe

Le montant total des créances à admettre en non-valeur s'élève à : 50.00 €, détaillé comme suit :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	50.00 €	
6542	0.00€	
Total	50.00€	

Monsieur le Maire précise que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable mais permet de régulariser la situation comptable de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 059-215903063-20260427-HEST270420263-DE

S²LO

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 50.00 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 6541 (créances admises en non-valeur) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour :10

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Hestrud le 22 avril 2026

Secrétaire de séance :



Christiane DARNAUX

Le Maire,



Olivier Van Den Vrecken